

## RAPPORT N°10 : CONVERSION AU BOIS ÉNERGIE DES LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES ET COMMUNAUX DE MAYRES – DEMANDE DE DETR ET DSIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'accord-cadre de partenariat, n°19RAA0024, « Développement des énergies thermiques renouvelables et de la maîtrise de l'énergie » entre l'ADEME et la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez en date du 4 décembre 2019 ;

Monsieur le Président rappelle qu'Ambert Livradois Forez est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME « Développement des énergies thermiques renouvelables et de la maîtrise de l'énergie ». En tant qu'opérateur territorial, Ambert Livradois Forez s'engage à réaliser des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine et celui de ses communes afin :

- d'atteindre un niveau global de production d'énergies renouvelables thermiques attendu par filière :
  - Installations biomasse : production d'au moins 1 200MWh
  - Surfaces solaire thermique : au moins 25m<sup>2</sup>
  - Installations de géothermie intermédiaire avec PAC sur champs de sondes : production minimum de 25MWh/an
- de réaliser des travaux de maîtrise de l'énergie lui permettant d'afficher une réduction de consommation d'énergie d'au moins 30%.

Dans ce cadre Monsieur le Président propose de convertir les modes de chauffages actuels des logements communautaires et communaux de Mayres par une chaudière bois granulés et des panneaux solaires thermiques pour la fourniture d'eau chaude sanitaire, et de solliciter dès à présent une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement est le suivant :

| DEPENSES   |                    | RECETTES                                      |                    |                |
|--|--------------------|---|--------------------|----------------|
| <b>Travaux chauffage - plomberie HT</b>                | <b>86 393,75 €</b> | <b>Aides publiques</b>                        | <b>€</b>           | <b>80,00%</b>  |
| <i>Chaufferie</i>                                      | 86 393,75 €        | <i>DSIL</i>                                   | 9 639 €            | 10%            |
| <i>Réseau primaire jusqu'aux appartements</i>          |                    | <i>DETR (fiche n°2 "bâtiments communaux")</i> | 28 918 €           | 30%            |
| <i>Sous station MTA</i>                                |                    | <i>ADEME</i>                                  | 20 000 €           | 20,75%         |
|  |                    | <i>Fonds Vert</i>                             | 18 550 €           | 19%            |
| <i>Travaux autres lots (création de la chaufferie)</i> |                    | <b>AUTOFINANCEMENT</b>                        | <b>19 286,75€</b>  | <b>20%</b>     |
| <i>Logements mairie – réseau radiateurs</i>            |                    |   |                    |                |
| <i>Plus-value solaire</i>                              |                    |   |                    |                |
| MOE : BET (dimensionnement des installations)          | 10 000,00 €        |   |                    |                |
| <b>TOTAL TRAVAUX avec MOE</b>                          | <b>96 393,75 €</b> | <b>TOTAL FINANCEMENTS</b>                     | <b>96 393,75 €</b> | <b>100,00%</b> |

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- de valider le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Président à déposer les dossiers de demande de subventions DSIL et DETR ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.